

NOTE SYNTHÈSE SUR LES ÉTUDES ANALYTIQUES RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PROCESSUS REDD+ AU TOGO

Dans le cadre de la préparation de la stratégie nationale REDD+, et dans le souci d'élargir les connaissances sur les principaux moteurs de déforestation et de dégradation des forêts, plusieurs études analytiques ont été réalisées. Il s'agit principalement de 10 études qui ont couvert plusieurs secteurs. Ces études sont les suivantes :

- a. Définition de la méthodologie d'évaluation de biomasse et de stocks de carbone dans les différents compartiments
- b. Etude sur la création et la gestion durable des plantations forestières et agroforestières dans le domaine des particuliers
- c. Etude sur la détermination des périodes pour les feux précoces selon les régions écologiques du Togo
- d. Etude sur l'utilisation des terres et les options stratégiques futures pour l'aménagement du territoire au Togo
- e. Etude sur les causes et conséquences de la déforestation et de la dégradation des forêts au Togo et identification des axes d'intervention appropriés
- f. Etude sur l'intégration du secteur forestier dans les autres secteurs connexes
- g. Etude sur la dynamique de l'utilisation du bois-énergie au Togo
- h. Analyse socio-économique de la contribution du secteur forestier à l'économie du Togo
- i. Analyse du cadre juridique et réglementaire et préparation des textes d'application dans le contexte de REDD+ au Togo
- j. Interprétation des photos aériennes 1976 – 1985 et comparaison des résultats obtenus avec ceux de l'interprétation des images Rapideye 2013 - 2014 et Landsat 1986 - 2014

Les résultats de ces études ont été exploités et ont orientés le développement de la stratégie et du plan d'actions REDD+. Outre ces 10 études, il y a également 02 autres études qui ont été réalisées par les acteurs du processus avec l'appui du projet. Il s'agit de :

- k. Etude de faisabilité de la création d'une structure pour le financement et la gestion durable des forêts dans le domaine des particuliers au Togo (réalisée par la plateforme des propriétaires des forêts privées et communautaires, PFPC)
- l. Evaluation des investissements des organisations de la société civile (OSC) dans le secteur forestier au Togo (réalisée par le conseil national des organisations de la société civile pour un développement durable, CNODD)

Les informations clés contenues dans chaque rapport d'étude sont présentées de façon succincte dans cette note de synthèse et d'orientation.

DEFINITION DE LA METHODOLOGIE ET DES OUTILS POUR L'EVALUATION DE LA BIOMASSE VEGETALE DANS LES DIFFERENTS COMPARTIMENTS AU TOGO

Le rapport de l'étude présente le cheminement méthodologique, les méthodes et les outils pour l'évaluation du stock de carbone dans les différents compartiments des écosystèmes forestiers du Togo. Deux compartiments ont été considérés (la biomasse aérienne des arbres vivants ou morts sur pied et du sol).

Un échantillon de 20 arbres a été retenu pour la détermination de la biomasse sèche aérienne par abattage des différentes parties de l'arbre (souche, fût, branches et feuilles). Ensuite, la qualité de prédiction des équations allométriques d'estimation de la biomasse a été étudiée pour choisir la meilleure pour estimer la biomasse de chaque arbre mesuré lors de l'inventaire forestier national du Togo.

Avec la meilleure équation d'estimation de la biomasse, la biomasse aérienne de chaque placette a été estimée. En ce qui concerne le carbone du sol, le système amélioré de SoilGrids a été utilisé. La teneur en carbone organique du sol a été extraite sur la couche 0- 30 cm en exploitant la base de données internationale SoilGrids d'une maille de 250m.

Enfin, le calcul et la cartographie du stock de carbone à l'échelle nationale ont été réalisés par la modélisation de la relation carbone et NDVI par strate forestière fournie. Ces strates sont celle des résultats de cartographie d'occupation des terres du Togo. Cette relation peut connaître une amélioration prédictive en explorant l'ajout de SAVI, GAVI et TSAVI.

Etude sur la création et la gestion durable des plantations forestières et agro-forestières dans le domaine des particuliers au Togo

Bien que l'importance du reboisement des privés ait été mise en exergue par le code forestier qui consacre la notion des forêts des particuliers au Togo, des stratégies existantes ne prennent pas suffisamment en compte ces types de reboisements de sorte à permettre à ce secteur de contribuer de façon conséquente à la lutte contre les changements climatiques à travers la séquestration de carbone et à la fourniture d'autres services écosystémiques aux communautés.

Le présent document constitue une base de connaissances sur les plantations forestières et agroforestières du domaine des particuliers au Togo en termes de : i) nombre de planteurs privés, désagregés genre et par région ; ii) les superficies totales des plantations et par région ; iii) l'âge des plantations ; iv) le mode d'acquisition des terres ; v) les capacités des planteurs. Il évalue la pertinence et l'efficacité de ces types de plantations.

Au total, 2846 plantations ont été recensées auprès des planteurs privés et des services décentralisés du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières. La superficie cumulée non exhaustive de ces plantations s'élève à 10.157,626 ha et leurs années de mise en plantations sont comprises entre 1960 et 2017.

Dans le secteur du développement de la foresterie du domaine des particuliers, 93,48% de l'ensemble des planteurs sont des hommes et seulement 6,52% sont des femmes. Ces planteurs privés résident soit en milieu urbain ou en milieu rural. Il est établi en outre que 93% des planteurs n'ont qu'une connaissance sommaire de la réglementation en matière de gestion des forêts, alors que 7% estiment n'en savoir rien du tout. Les modes d'acquisition et le statut des terres exploitées sont l'héritage à hauteur de 56% et l'achat (38%). Les planteurs privés sont organisés de façon informelle en groupements de planteurs privés, coopératives de planteurs privés, réseaux de planteurs privés, faitières de planteurs privés et plateformes de planteurs privés. Mais les organisations de planteurs privés légalement constituées sont les groupements de producteurs agricoles qui s'investissent dans la plantation forestière.

ÉTUDE SUR LA DÉTERMINATION DES PÉRIODES POUR LES FEUX PRÉCOCES SELON LES RÉGIONS ÉCOLOGIQUES DU TOGO

Les feux de végétation constituent une problématique majeure de gestion de l'environnement, des terres et des forêts, de sécurité sociale et alimentaire et de développement au niveau local, national et global. Pour répondre à cette urgence, l'étude relative à la proposition de modèles de gestion participative des feux à travers entre autres la détermination des périodes indiquées pour les feux précoces selon les zones écologiques a été réalisée. Elle s'est basée sur l'analyse du contexte socio-économique et culturel, de la dynamique spatiotemporelle des feux, de la variation des paramètres climatiques, de la phénologie et de la biomasse végétale ainsi que le diagnostic du contexte juridique et institutionnel de gestion des feux

Le document présente l'état des lieux des feux, des acteurs et institutions, le niveau d'efficacité des organisations locales et centrales et de propose des modèles d'amélioration de la gestion des feux et des périodes consensuelles pour les feux précoces selon les zones écologiques et spécificités locales. Il comporte également : i) un plan de renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs et institutions pour une meilleure gestion participative, coordonnée et efficace des feux ; ii) les cartes illustrant la dynamique spatiotemporelle des feux de végétation au Togo.

Il contient enfin des recommandations à mettre œuvre, dans le court et moyen terme, aux plans institutionnel et opérationnel. Il s'agit de l'urgence à : i) identifier et sécuriser les forêts et sites sensibles à protéger contre les feux par commune, préfecture et régions ; ii) créer et/ou rendre opérationnels les comités locaux de gestion des feux avec une coordination nationale permanente, interministérielle et dotée d'une autonomie de fonctionnement et de déploiement. Des bases réglementaires ont été proposées dont : iii) la révision du décret portant réglementation des feux utilitaires et feux précoces en déclinant les responsabilités de chaque acteur ; iv) l'adoption d'un décret portant modalité de défrichement et de carbonisation et le soutien à la mise en œuvre effective de la réglementation de la transhumance au Togo.

ETUDE SUR L'UTILISATION DES TERRES ET LES OPTIONS STRATEGIQUES FUTURES POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AU TOGO

Le document de l'étude présente, décrit et hiérarchise les principales causes directes de changement d'occupation et d'utilisation des terres au Togo sur la période 2005-2017. Il contient les différentes cartes d'occupation et d'utilisation des terres pour les années 2005, 2013 et 2017 puis les résultats de la simulation spatiotemporelle de la dynamique de ces changements sur la période 2017-2030. Il propose enfin, un plan d'actions stratégiques pour l'aménagement du territoire au Togo décliné en plan opérationnel.

L'agriculture reste la première cause des changements d'occupation et d'utilisation des terres au Togo. Les surfaces agricoles ont plus que doublé entre 2005 et 2017, passant de 697020 ha en 2005 à 1664084 ha en 2017. Elle est aussi à l'origine de plus de 50% des perturbations enregistrées dans les zones forestières sur cette même période 2005-2017. Outre l'agriculture les autres causes directes majeures de changement d'occupation et d'utilisation identifiées sont : i) l'accroissement de la population avec l'expansion des centres urbains ou l'urbanisation galopante : les besoins en espace vital suite à l'augmentation de la population entraîne l'installation et la construction des habitations de façon anarchique sans schéma d'aménagement et plan de développement des centres urbains ; ii) l'augmentation des besoins énergétiques, assouvis par la production croissante de charbon de bois et de bois de chauffe. Au-delà de ces causes prioritaires, des causes secondaires sont identifiées dans le document pour expliquer les changements d'occupation et d'utilisation des sols. Il s'agit de l'exploitation minière et des carrières, de l'ignorance et la non application des textes de lois, de la mauvaise gouvernance et la corruption.

Le document propose un axe stratégique intitulé « Aménagement du territoire et réforme foncière » décliné en 03 options stratégiques ou objectifs spécifiques. Sur la base de ce plan stratégique, un plan opérationnel est proposé pour chaque objectif spécifique en détaillant les actions, les principaux responsables, les indicateurs de résultats, les coûts estimés et un chronogramme de mise en œuvre, et ce, dans le but de renverser les tendances de changement d'occupation et d'utilisation des terres.

ETUDE SUR LES CAUSES ET CONSEQUENCES DE LA DEFORESTATION ET LA DEGRADATION DES FORETS AU TOGO ET IDENTIFICATION DES AXES D'INTERVENTION APPROPRIES

Le document identifie, hiérarchise et décrit en détails les causes directes et indirectes de la déforestation et de la dégradation des forêts au Togo. Le développement agricole, incluant les pratiques non durables associées est la principale cause de perturbation des forêts, devant l'exploitation du bois et en particulier les prélèvements pour le bois énergie (carbonisation et bois de chauffe) et l'expansion urbaine. Cet exercice prospectif de simulation spatiotemporelle, montre qu'à dynamique d'occupation inchangée, la quasi-totalité des forêts du Togo devraient être perturbées d'ici à 2030.

Sur la base des causes de déforestation et de dégradation de forêts identifiées, il est proposé des options prioritaires regroupées autour de cinq axes d'intervention intersectoriels.

Le développement agricole étant identifié comme la première cause de déforestation et de dégradation des forêts au Togo, **le premier axe** d'intervention prioritaire porte ainsi sur la promotion d'une agriculture performante adaptée aux changements climatiques et à faible émission de carbone. Il est décliné en 04 options stratégiques.

Au-delà des perturbations engendrées par l'agriculture et les besoins énergétiques, les forêts au Togo sont soumises à une dynamique de dégradation très importante liée en majorité à une mauvaise gestion des ressources forestières et des risques, notamment d'incendie. Ainsi, **le deuxième axe** est relatif la gestion durable des forêts existantes et accroissement du patrimoine forestier et comporte 08 options d'intervention prioritaires. Le pays fait face à un défi énergétique majeur aujourd'hui avec un lien particulier avec la protection des forêts.

L'axe 3 porte sur la maîtrise des énergies traditionnelles et développement des énergies renouvelables et décliné en 03 options d'intervention prioritaires visant à réduire la pression énergétique sur les forêts.

En l'absence de mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire et d'un régime foncier solide, les dynamiques d'utilisation des terres répondent davantage à des arbitrages économiques de court terme dans le choix de localisation des activités. **L'axe 4** porte sur l'aménagement du territoire et la maîtrise foncière et comporte 03 options d'intervention prioritaire.

Le cinquième axe proposé vise à traiter et à atténuer les causes indirectes et sous-jacentes de la déforestation et la dégradation des forêts au Togo et apparaît comme un prérequis à la performance de l'ensemble des autres actions qui seront mises en œuvre. Les options proposées (06) dans cet axe cherchent aussi à assurer la bonne gouvernance du processus REDD+ au Togo nécessaire à une mise en œuvre effective, transversale, transparente, responsable, pragmatique, équitable et durable de la REDD+ qui soit basée sur les résultats, et intégrant l'information, la consultation, l'appropriation et la participation de toutes les parties prenantes.

ETUDE SUR L'INTEGRATION DU SECTEUR FORESTIER DANS LES SECTEURS CONNEXES AU TOGO ET PLAN D'ACTION

Au Togo, la mise en œuvre de certaines politiques sectorielles influent sur la foresterie, et plus particulièrement sur l'économie du développement forestier et la compétitivité des investissements dans ce secteur. Considérant le caractère multidimensionnel des interactions qui existent entre le secteur forestier et les secteurs connexes, il s'est avéré nécessaire de documenter ces interrelations. Le document identifie et décrit les interactions entre les secteurs connexes (agriculture, énergie, mines, urbanisme, transport,) et le secteur forestier au Togo tout en mettant en évidence les relations d'interdépendance.

Les liens de complémentarité et de divergence entre les documents de politiques et de planification des secteurs connexes et la politique forestière sont également décrits c'est à dire l'état de prise en compte de la foresterie dans les documents de planification (politiques, stratégie, plans, programmes) des différents secteurs connexes

La contribution de la forêt au développement de plusieurs secteurs est largement décrite notamment les secteurs de l'Agriculture, de l'Eau, de l'Elevage, de l'Education, du Tourisme, de la Culture, de l'Economie, du Transport, des Travaux Publics, de l'Energie, de l'Urbanisme, de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales. Malheureusement, bon nombre de secteurs dont les principaux sont l'Agriculture, l'Elevage, l'Energie, l'Urbanisme, les mines contribuent fortement à la déforestation. Or, la perte des forêts, et donc des nombreuses possibilités de développement qu'elles offrent, constitue l'une des principales menaces pour un développement humain durable.

Au vu de l'intérêt des forêts pour les autres secteurs et particulièrement dans la lutte contre les changements climatiques, un plan d'intégration de la foresterie dans les politiques sectorielles est proposé. Des actions à mettre en œuvre de façon prioritaires ont été identifiées. Ces actions sont réparties dans 4 axes d'intervention à savoir (i) appui à l'harmonisation et à la mise en œuvre des documents de planification sectorielle en lien avec la politique forestière ; (ii) renforcement des capacités des acteurs ; (iii) amélioration de la prise en compte de la contribution économique de la foresterie à l'économie nationale et (iv) amélioration du cadre de collaboration intersectorielle et de la coopération internationale.

ETUDE APPROFONDIE SUR LA DYNAMIQUE DE L'UTILISATION DU BOIS-ENERGIE AU TOGO

Au Togo, la biomasse-énergie représente 71 % de la consommation finale nationale de l'énergie contre 26 % pour les produits pétroliers et 3 % pour l'électricité. Les citoyens togolais, qu'ils soient ruraux ou citadins, utilisent principalement le bois-énergie pour la cuisson. Mais le grand défi de cette filière est la non disponibilité de données fiables, cohérente et récentes devant favoriser la prise de décision en vue de la modernisation de la filière bois-énergie dans le contexte actuel des changements climatiques.

Le document décrit et fait une analyse intégrée de la filière bois-énergie en considérant l'ensemble des maillons, de la production à la consommation en passant par l'exploitation, la transformation, le transport et la commercialisation. Il établit l'évolution de la consommation en combustibles ligneux au cours des dix dernières années et enfin fait une projection vers l'avenir en réalisant des scénarii d'évolution de la consommation nationale à l'horizon 2030 et 2050.

La production durable de bois-énergie est évaluée en considérant les paramètres élémentaires d'une gestion durable des forêts. Il s'agit de la durée de la rotation (temps entre deux coupes sur une même parcelle forestière) et du taux de prélèvements (volume effectivement exploité par rapport au volume sur pied total).

L'estimation de la consommation nationale de bois-énergie qui se compose de la consommation domestique et de la consommation des CSP. L'étude a permis de fournir de nouveaux coefficients de consommation pour les ménages et les CSP.

La demande en bois-énergie au Togo est estimée ainsi que la production potentielle. Sur la base du taux de croissance de la population de 1,9%, la consommation nationale totale en bois-énergie en 2030 (scénario BAU) est évaluée à 9,8 millions m³ et 14 millions m³ en 2050. Se basant sur le modèle proposé, à l'horizon 2030, seuls 13% des besoins de la consommation nationale seraient satisfaits de façon durable.

Des cartes de localisation des principaux bassins d'exploitation ont été élaborées et permettent de réaliser les constats suivants : (1) les zones d'exploitation sont fréquemment limitrophes aux aires protégées, (2) l'exploitation forestière est favorisée par la densité du réseau routier existant, et (3) les nombreux fronts d'expansion agricole occasionnent des défriches forestière importantes qui concourent à la mise sur le marché du bois-énergie à bas prix.

Les circuits de commercialisation de bois énergie, les différentes technologies de carbonisation, les essences utilisées pour la carbonisation, les technologies de cuisson, les prix de vente de bois-énergie ont été également décrits dans le document.

Le bois-énergie reste aujourd'hui la source d'énergie la plus accessible physiquement et financièrement pour les ménages et les catégories socioprofessionnelles. L'exploitation forestière en cours dans le pays pour répondre à la demande nationale de bois-énergie est excessive et contribue à la dégradation des espaces forestiers. En conséquence, des initiatives ambitieuses doivent être engagées sur deux volets complémentaires : i) l'organisation, la professionnalisation et la modernisation de la filière bois-énergie ; ii) la fourniture d'alternatives énergétiques adaptées et accessibles aux ménages et aux CSP. Cela passe notamment par une plus grande compétitivité des prix des combustibles de substitution et un soutien public pour couvrir les coûts de cette transition.

ETUDE SUR L'ANALYSE SOCIOECONOMIQUE DE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR FORESTIER A L'ECONOMIE DU TOGO

Au Togo, les forêts jouent un rôle extrêmement important dans le développement socio-économique et dans l'amélioration du bien-être de la population. Mais la contribution du secteur forestier dans la richesse nationale est largement sous-estimée par les comptes nationaux compte tenu de la prépondérance du secteur informel et de la non prise en compte de certains produits forestiers à cause du faible niveau de développement de statistiques sectorielles. Cette méconnaissance du potentiel économique du secteur forestier au Togo justifie en partie le peu d'intérêt de certains ministères pour contribuer à la mise en œuvre des décisions prises en faveur de la gestion durable des forêts au Togo.

Le rapport de l'étude comporte les informations clés ci – après : i) les formes d'exploitations des ressources forestières au Togo ; ii) la contribution du secteur forestier au PIB national et au PIB des secteurs connexes ; iii) les activités forestières qui ne sont pas prises en compte par les comptes nationaux ; iv) la contribution du secteur forestier aux recettes publiques de l'Etat ; v) les pertes fiscales et économiques liées aux pratiques illégales d'exploitation des ressources forestière ; vi) la contribution du secteur forestier à la création d'emplois au Togo ; vii) la matrice proposée pour l'agrégation de la contribution du secteur forestier à l'économie nationale.

- Les formes d'exploitations des ressources forestières au Togo.

Il s'agit essentiellement : le bois d'œuvre et bois de service ; le bois énergie ; la sylviculture ; les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) et dans une moindre mesure l'écotourisme et les services environnementaux. L'analyse de la contribution du secteur forestier à l'économie du Togo a porté sur ces principales formes d'exploitation.

- La contribution du secteur forestier au PIB national et au PIB des secteurs connexes.

Pour l'année 2014, la contribution du secteur forestier au PIB est de 16,5%, selon les résultats de l'étude. Or pour la même année (2014) les comptes nationaux estiment la contribution du secteur forestier à seulement 1,7% du PIB. Il ressort alors un écart de 14,8% qui s'explique par le fait que les comptes nationaux ne prennent pas en compte certaines activités forestières qui pourtant contribuent pour beaucoup à la formation de la richesse nationale. Seule la sylviculture est prise en compte.

- Les activités forestières qui ne sont pas prises en compte par les comptes nationaux.

Il s'agit des activités ci-après : (i) les PFNL dont les plus fréquemment rencontrés au Togo sont les plantes médicinales, les paniers, les cure-dent, Karité, les animaux sauvages, les nattes traditionnelles, le miel, les ustensiles de cuisine, les éponges végétales, le vin de palme et les plantes fourragères ; (ii) les produits issus de l'exploitation forestière tels que le bois d'œuvre et le bois énergie ; (iii) les services environnementaux. La raison principale de la non prise en compte de ces produits dans les comptes nationaux est liée aux difficultés de collecte de données dans le secteur.

- La contribution du secteur forestier aux recettes publiques de l'Etat.

Le secteur forestier, tout en contribuant à la production et à l'offre globale génère également des recettes publiques à l'Etat. Les résultats de l'étude indiquent que ces recettes s'élèvent à 1 078 334 696 FCFA (2012), 965 401 516 FCFA, (2013) 1 514 151 913 FCFA (2014) et 1 295 850 294 FCFA (2015). L'étude montre également que la contribution du secteur forestier aux recettes publiques est sous – estimée par les comptes nationaux. L'écart (la valeur sous-estimée) entre les déclarations des comptes nationaux et l'évaluation réelle des recettes publiques du secteur forestier représente respectivement -67% en 2012, -55% en 2013 et -80% en 2014. La contribution des différentes taxes et redevances forestières aux recettes de l'Etat s'élève en 2016 à plus de 644 millions de franc CFA. Ces recettes de fiscalité sont chiffrées à plus de 865 millions de francs CFA en 2014, et sont uniquement prélevées sur les bois d'œuvre.

- Les pertes fiscales et économiques liées aux pratiques illégales d'exploitation des ressources forestière.

Elles ont été estimées à 128,5 millions de FCFA en 2014 et 193,8 millions de FCFA en 2016 soit un total de **322,3 millions FCFA**.

- La contribution du secteur forestier à la création d'emplois au Togo

Les résultats de l'étude montent clairement que le secteur forestier est créateur d'emploi : en moyenne, le secteur forestier a généré 25 940 emplois entre 2010 et 2014, contre 1048571 emplois pour l'agriculture et 6 742 pour les activités extractives.

- La matrice proposée pour l'agrégation de la contribution du secteur forestier à l'économie nationale.

Cette matrice permettra de mieux organiser la collecte des données et d'obtenir des statistiques plus fiables en ce qui concerne la contribution du secteur forestier à l'économie nationale.

ANALYSE DU CADRE JURIDIQUE ET PREPARATION DES TEXTES D'APPLICATION DANS LE CONTEXTE DE LA REDD+ AU TOGO

Le rapport de l'étude comporte les informations essentielles ci-après :

- L'état des lieux du cadre juridique et institutionnel relatif à la REDD+ au Togo ;
- L'évaluation des cadres juridique, politique et institutionnel de dix-sept (17) secteurs clés concernés par le processus REDD+ au Togo ;
- L'état des lieux des missions et attributions des différentes institutions intervenant dans le processus REDD+ ;
- Les besoins en textes d'application à élaborer pour assurer l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre du processus REDD+.

Au total 61 projets de textes prioritaires à élaborer pour accompagner le processus REDD+ au plan national ont été identifiés dont :

- 16 pour le secteur environnement et ressources forestières ;
 - 04 pour le ministère de l'Agriculture ;
 - 07 pour le secteur de l'eau ;
 - 04 pour le secteur Mine et Energie ;
 - 03 pour le secteur de l'Action sociale ;
 - 02 pour le secteur Genre ;
 - 05 pour le secteur des transports ;
 - 04 pour le secteur commerce et industrie ;
 - 02 pour le secteur de la justice et droits de l'Homme ;
 - 02 pour le secteur du Tourisme et la culture ;
 - 06 pour le secteur de l'urbanisme et le foncier ;
 - 02 pour le secteur de la planification et aménagement du territoire ;
 - 01 pour le secteur de l'Economie et des Finances et
 - 03 pour le secteur des ONG-OSC.
- Les textes d'application jugés urgents pour la mise en œuvre de la REDD+ qui sont élaborés.

Il s'agit de deux (02) projets de textes règlementaires pour le secteur de l'environnement à savoir :

- Le décret déterminant les modalités de la consultation publique et
 - L'arrêté déterminant les droits d'usage et les modalités de leur exercice.
- Propose des orientations pour l'amélioration du cadre juridique et institutionnel de la REDD+ ;

INTERPRETATION DES PHOTOS AERIENNES 1976 – 1985 ET COMPARAISON DES RESULTATS OBTENUS AVEC CEUX DE L'INTERPRETATION DES IMAGES RAPIDEYE 2013 - 2014 ET LANDSAT 1986 - 2014

Le rapport contient des données requises pour l'élaboration d'un Niveau des Emissions de Référence des Forêts (NERF) du Togo. On y trouve des informations clés ci-après :

- L'évolution du couvert végétal du Togo entre la période couverte par les photos aériennes (1976 - 1985) et celles couvertes par les images satellites RapidEye (2013 - 2014) et Landsat (entre 1986 et 2014).
- La dynamique forestière suivant les photos aériennes et les images RapidEye
- Les changements par strates forestières (évolution des superficies) entre les périodes 1976 - 1985 et 2013 – 2014
- La dynamique forestière suivant les images Landsat
- L'évolution tendancielle de la couverture forestière des régions du Togo entre 1986 et 2014 suivant les images satellites Landsat
- Les cartes d'utilisation des terres 1976 – 1985 du Togo et pour chaque région
- Les cartes de changements de la surface forestière de 1976 - 1985 à 2013 – 2014 sur la base d'interprétation de photos aériennes historiques et d'images satellites RapidEye récentes (national et pour chaque région)
- Les cartes de changements de l'occupation du sol de 1976 - 1985 à 2013 – 2014 sur la base d'interprétation de photos aériennes historiques et d'images satellites RapidEye récentes
- Les Images Landsat 1986 - 2014 exploitées
- Les leçons à tirer de l'analyse de la dynamique forestière suivant les 3 types de données de télédétection utilisées

ETUDE DE FAISABILITE DE LA CREATION D'UNE STRUCTURE POUR LE FINANCEMENT ET LA GESTION DURABLE DES FORETS DANS LE DOMAINE DES PARTICULIERS AU TOGO

Les propriétaires de forêts du domaine des particuliers constituent une partie prenante importante dans le cadre du processus REDD+. Le rapport de l'étude, réalisée par la plateforme des propriétaires de forêts privées et communautaires (PFPC), avec l'appui technique et financier du projet P-REDD+, fait le point sur :

- La connaissance de la réglementation forestière par les acteurs ;
- Les pratiques actuelles de gestion durable des forêts sur le domaine des particuliers ;
- Le mode d'acquisition des terres ;
- Les capacités des acteurs aux plans organisationnel et technique.

Le document présente ensuite :

- Les avantages et les inconvénients de plusieurs formes de structures de financement et de gestion durable des forêts ;
- La formule retenue du point de vue faisabilité : il s'agit de la formule coopérative qui paraît adaptée aux intérêts des propriétaires de forêts sur le domaine des particuliers. Et pour cette formule, le risque n'étant pas zéro, la réglementation a prévu un dispositif prudentiel pour minimiser ces risques en sécurisant les - opérations et préservant sa viabilité.
- Le budget nécessaire (23 400 000 FCFA) pour le démarrage de la coopérative sur une durée de trois ans.
- Le plan de renforcement des capacités des acteurs afin de répondre de manière adéquate à ce démarrage avec un montant de 100 400 000 FCFA.
- Les axes stratégiques de la coopérative. Elle devra fonctionner autour de quatre axes stratégiques à savoir :
 - L'appui au développement coopératif et à la bonne gouvernance ;
 - Le renforcement des capacités des producteurs forestiers ;
 - Le développement des unités de transformation et de commercialisation des produits forestiers certifiés et
 - La promotion de l'économie verte dans le secteur forestier privé.

EVALUATION DES INVESTISSEMENTS DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE (OSC) DANS LE SECTEUR FORESTIER AU TOGO

Cette étude a été réalisée par le Conseil National des Organisations de la société civile pour un Développement Durable (CNODD), avec l'appui technique et financier du projet P-REDD+. Elle contribue à une meilleure évaluation des investissements dans le secteur forestier au Togo en prenant en compte les efforts des différentes catégories d'acteurs.

Les informations clés contenues dans le rapport de cette étude portent sur la contribution des organisations de la société civile (ONG, associations, etc.) dans le secteur forestier au Togo pendant les 05 dernières années (2013-2017) en termes de :

- Financements mobilisés en faveur du secteur et sources de financements (interne, externe, partenaires techniques et financiers)

Entre 2012 et 2017, les OSC, avec l'appui des différents partenaires ont réussi à mobiliser Cinq milliards six cent quatre-vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent cinquante-six (5 689 994 856) de FCFA pour la mise en œuvre des projets en lien avec le secteur forestier ;

- Principales actions entreprises et principaux résultats obtenus
- Acquis pertinents des actions/projets à capitaliser pour le processus d'élaboration de la stratégie nationale REDD+ ;

Au total, 108 projets ont été implémentés par les OSC dans le secteur forestier sur la même période et ont permis d'avoir les résultats suivants : i) environ 1000 ha de superficie reboisée ; ii) plus de 90.000 Plants produits ; iii) plus de 200.000 Personnes touchées par les campagnes de sensibilisation réalisées pour la protection des écosystèmes forestiers, la sauvegarde de l'environnement et les reboisements ; iv) 41 forêts communautaires créées ; v) plus de 200 d'ha de terre ont été amandés.

- Défis à relever et les perspectives (stratégies pour une meilleure contribution des OSC dans le secteur forestier au Togo).

Les défis identifiés sont liés aux cadres juridique, politique et à l'opérationnel. Il s'agit de façon non exhaustive de l'accélération de l'élaboration et l'adoption d'un cadre de partenariat entre l'Etat, les collectivités territoriales, les associations et les ONG en matière d'environnement.

- Le répertoire des partenaires techniques et financiers à diffuser auprès des OSC

ETUDES TRANSVERSALES REALISEES

Outre ces études analytiques, trois autres études transversales ont été réalisées dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale du Togo. Il s'agit de :

- L'étude sur l'évaluation environnementale sociale stratégique EESS, qui a permis d'intégrer les mesures de sauvegardes dans la stratégie ;
- L'étude sur le mécanisme de plaintes et de recours MGP, qui a défini les contours du dispositif à mettre en place et enfin
- L'étude sur la gouvernance carbone, qui aidera à mettre en place un mécanisme de partage de bénéfices.